



RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

AD OCCE DU VAL D'OISE

RAPPORT FINANCIER

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2021/2022 CLOS AU 31 AOUT 2022.

Mesdames, Messieurs,

Réunis ce jour en assemblée générale ordinaire, nous vous rendons compte de l'activité de notre association pour l'exercice 2021/2022, clos au 31/08/2022 et soumettons à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous restons à votre disposition pour vous en fournir précisions ou renseignements complémentaires vous paraissant nécessaire.

1- Présentation des comptes annuels (siège + coopératives)

Les comptes annuels de l'exercice 2021/2022, soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées en annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues restent identiques à celles de l'exercice précédent. Elles font apparaître un bilan consolidé (siège départemental + CRF consolidés).

Les résultats de l'association sont commentés ci-après :

1.1 Siège départemental

Le bilan du siège départemental fait apparaître un total **497 893 €** contre de **485 295€** pour l'exercice précédent.

Le total des produits du siège s'élève à **404 499,25 €** à la clôture de l'exercice contre **387 665,67€** l'année précédente.

Le montant de la cotisation départementale s'élève à **1,85€** par coopérateur mutualisé. (Moyenne nationale environ **2€**)

Les charges ont été correctement anticipées pour un total de **392 242 €**.

Les résultats du siège départemental présentent donc un excédent de **12 257 €** s'analysant ainsi.

- Un équilibre du produit de la mutualisation.
- Une gestion plus rigoureuse de nos coopératives.
- Une meilleure maîtrise des dépenses, notamment grâce à une baisse des dépenses du siège.

1.2 Coopératives et foyers coopératifs consolidés.

710 coopératives sur un total de **757**, soit **93,79%**, ont envoyé leur CRF dans les délais statutaires. Ils ont donc pu être intégrés dans les comptes de l'association.

Les données caractéristiques des **710** coopératives et foyers coopératifs consolidés sont les suivantes :

- Total des ressources des coopératives consolidées.....	8 354 452.21€
- Dont subventions encaissées.....	1 650 756.09 €
- Trésorerie au 31/08/2021.....	4 122 330.70 €

1.3 Faits marquants

Compte tenu de la particularité de l'exercice 2021/2022, aucun fait marquant n'est à noter.

Cependant, nous avons dû effectuer une ponction dans nos réserves pour alimenter notre compte courant afin d'assurer le bon fonctionnement du siège départemental. (attente du prélèvement des cotisations)

Rentabilité constante du produit de la mutualisation, conséquence de la conjoncture économique.

Les frais bancaires s'élèvent à 20€ par coopérative.

- Pour 2020/2021 : Le siège pris en charge l'intégralité des frais bancaires. (15 160 €)
- Pour 2021/2022 : 50 % des frais bancaires ont été pris en charge par le siège (environ 7 580 €)
- Pour 2022/2023 : la totalité des frais sera à la charge des coopératives. Cette somme sera prélevée en fin d'année scolaire (mai/juin).

Il nous faut provisionner pour risques et charges au titre des indemnités de départ à la retraite pour nos salariés. Cette provision ne sera due que si le salarié part à la retraite en étant employé par l'AD

2- Situation et activité du dernier exercice clos.

L'exercice de douze mois clos le 31/08/2022 est marqué par :

- Une baisse du nombre de coopérateurs (-565), passant de **139 936** pour l'exercice précédent à **140 501**.
- Le nombre de coopératives adhérentes rectifié s'élève à **757** au cours de l'exercice. (Alors que nous étions à **758** en 2020/2021)
- La poursuite de la mutualisation des comptes des coopératives, conformément au principe voté lors de l'assemblée du 18/12/1996.
- La poursuite de la formation comptable administrative des mandataires des coopératives : 8 séances de formation regroupant en moyenne 11 mandataires organisées par le siège départemental.

3- Evènements intervenus depuis la clôture.

Il reste encore **47 coopératives** redevables de leur CRF via Retkoop (à ce jour une dizaine de coopératives), elles sont en cours de contrôle par nos soins. Les coopératives présentant un écart sont vérifiées via Retkoop (+ rapide et sans déplacements). Les cas présentant une interrogation particulière qui devront faire l'objet d'une vérification sur place ou à distance sont au nombre de **5**. Les coopératives non à jour de leurs obligations statutaires font l'objet de relance par courrier et par courriel. (une centaine)

4- Evolution prévisibles et perspectives d'avenir

Le budget prévisionnel pour 2022/2023 propose un total de charges de **400 178 €** et un résultat équilibré.

Une augmentation de 0,6 centimes de la cotisation fédérale a été votée lors de la dernière Assemblée Générale Nationale.

Prévisions :

- ✓ Augmentation de la cotisation de 0.5 centimes de **1.85**, elle passera à **1.90** centimes. La part fédérale passera de **1.16 €** à **1.22€**. La part départementale sera de **0.68 €**.
- ✓ Les 20 € de frais bancaires seront prélevés en même temps que la cotisation.
- ✓ On conserve la participation solidarité de **0,30€** facultative.

Rappel : don permettant d'aider les écoles rencontrant un sinistre grave.

Lorsqu'aucune école ne sollicite cette aide, nous avons statué que ces fonds permettent d'étoffer le budget « aide à projets » si besoin.

Le retour vers nos coopératives

- Volet pédagogique :

<i>Intitulé</i>	<i>Prévisions 22/23</i>	<i>Prévisions 21/22</i>
« <i>Aide à projets</i> »	14 500 €	15 000€ Réalisé : 11 550€
« <i>Ensemble au jardin</i> » <i>Défi jardin</i>	5 000 €	7 000€ Réalisé : 2 140 €
« <i>Tournez, montrez</i> »	6 000 €	6 000€ Réalisé : 5 100
« <i>Théa</i> »	12 125 €	8 000€ Réalisé : 10 560 €
« <i>Etamines</i> »	300 €	300€
<i>Autres actions pédagogiques du département</i>	300 €	800€ Réalisé : 393 €
Totaux	38 525 €	37 100 €

Total du budget prévisionnel des activités pédagogiques pour 2022/2023 : 38 525 €. En hausse de 1425 € pour 2021/2022, conséquence de la situation sanitaire ne favorisant pas la participation des écoles aux diverses animations.

Maintien de la gratuité de la mise à disposition de matériel auprès des écoles.

5- Affectation du résultat.

Nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.08.2021 comme suit :

- Affectation du résultat du siège départemental soit + **12 257,28€** au compte « fonds associatifs » (101 000)
- Affectation du résultat de chaque coopérative ou foyer coopératif consolidés

Soit - **56 751,98 €** pour les **727** coopératives consolidées au 31.08.2021 dans le compte report à nouveau (Compte : 110) de chacune d'entre elles. Moyenne de – **80 €** par coopérative. Equilibre proche de 0.

Nous espérons ce qui précède recevra votre agrément et que vous accepterez de voter les résolutions soumises à votre approbation.

Pour le conseil d'administration

La présidente

Sandrine Bonnaire



La trésorière

Caroline Despeyroux

